

LOUVRE

Lens

APPEL À PROJETS

« Parc en fête 2021 »

Installations artistiques, de type Art environnemental ou Art in situ.

Du 3 juillet au 30 septembre 2021.

Dossier complet à envoyer uniquement sous forme numérique à : parcenfete@louvrelens.fr

Candidature à renvoyer au plus tard le 26 mars.

Louvre-Lens
99 Rue Paul Bert
62300 Lens
FRANCE

#LouvreLens



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA SAISON ESTIVALE « PARC EN FÊTE »	3
L'ESPRIT DE « PARC EN FÊTE » 2021	4
LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) DU MUSÉE	4
PRÉSENTATION DU SITE ET DE L'ARCHITECTURE DU MUSÉE	5
L'histoire du site	5
L'architecture du musée	6
Un dialogue entre le musée et le parc	6
Le parc du musée	7
DES ESPACES ENVISAGÉS POUR L'INSTALLATION D'ŒUVRES	9
Le bois pionnier et le cavalier qui le traverse	10
Zone du bassin	10
La prairie, le carré des arts vivants et le pré	10
La terrasse du midi	11
La prairie de l'esplanade	11
Le plateau ludique	11
OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION D'INSTALLATIONS ARTISTIQUES DANS LE PARC DU LOUVRE-LENS	12
CALENDRIER	12
DURÉE D'EXPOSITION DES ŒUVRES	12
CONDITIONS TECHNIQUES	13
Production des œuvres	13
Nature du site	13
SÉCURISATION DES ŒUVRES	14
CHOIX DES MATÉRIAUX	14
DÉLAIS DE CRÉATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE	14
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CRÉATIONS	15
ASSURANCE DES ŒUVRES	15
CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES	15
Présence des artistes et hébergement	15
Frais de repas	16
Déplacements	16
Communication et droits de reproduction	16
RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT	16
DOSSIER DE CANDIDATURE	17
Profil des candidats	17
Contrat	17
Pièces à fournir	17
Critères de sélection des candidats	18
Dépôt des candidatures	18
FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LES CANDIDATS	19
FICHE TECHNIQUE DU PROJET	20

PRÉSENTATION DE LA SAISON ESTIVALE « PARC EN FÊTE »



Transats au bord du bassin
© Frédéric Iovino 2019

Le Louvre-Lens est un lieu ouvert sur le territoire qui l'entoure. Son écrin est son parc, imaginé par la paysagiste française Catherine Mosbach, qui a collaboré étroitement avec les architectes du cabinet SANAA, à l'origine du bâtiment du musée.

Le parc, autant que le musée et les collections qu'il présente, constitue une expérience sensorielle. Lieu propice au bien-être et à la découverte de la faune et de la flore, il possède les labels HQE « Haute qualité environnementale », et aussi « Jardin remarquable », et se veut exemplaire en termes de pratiques écologiques. Il est implanté au cœur du bassin minier, sur un ancien site d'extraction du charbon (la fosse 9-9 bis), auquel il rend hommage.

Le parc apparaît comme un lieu de transition du musée vers la ville. Il ouvre ses bras aux communes des alentours. Il est un lieu que chacun peut s'approprier pour une balade entre amis ou en famille, après ou avant la visite des collections, ou simplement pour le plaisir de découvrir un espace naturel et esthétique, respectueux de son passé.

Depuis quelques années, de nombreuses initiatives ont vu le jour pour faire du parc du musée un lieu de vie pour les visiteurs, et aussi pour les riverains et les voisins du musée : activités gratuites dans le cadre de « Parc en fête », échanges gratuits de graines, café-potagers, boîte à livres, présence d'un composteur, ouverture aux vélos, visites-sportives dans le parc, Route du Louvre...

Depuis plusieurs années, le Louvre-Lens met à l'honneur le parc et ses richesses pour les deux mois d'été, dans le cadre de la saison « Parc en fête ». Cette initiative annuelle est un succès, qui rassemble chaque été un public venant en majorité du bassin minier.

La programmation « Parc en fête » est chaque année conçue pour tous, avec une attention très particulière portée aux habitants de proximité directe qui ne partent pas en vacances. La programmation du parc reflète les engagements du musée dans le domaine de l'éducation, du bien-être, de la santé, de l'écologie, du bien manger et du vivre ensemble. Aux activités de médiation en intérieur et en extérieur s'ajoutent pour juillet et août des événements festifs et conviviaux, des formats gratuits (artistiques, sportifs, méditatifs...) permettant de découvrir les richesses naturelles du parc.

Le Louvre-Lens s'engage également dans le soutien aux artistes et à la création artistique. L'été 2020 a permis de proposer dans le parc une promenade artistique, visuelle et sonore ponctuée d'installations d'artistes contemporains séduits par l'esthétique unique du lieu.

L'ESPRIT DE « PARC EN FÊTE » 2021

La saison « Parc en fête » 2021 est pensée comme une parenthèse de sérénité et d'équilibre, apportant après cette période bouleversée une renaissance, une respiration, un souffle, un moment de légèreté. Le parcours d'œuvres prendra la forme d'une quête initiatique mettant en mouvement le visiteur, qui découvrira les créations avec surprise au détour du chemin, dans les perspectives du parc. Chacun pourra alors y puiser ce qu'il souhaite, pour se ressourcer lui-même, et renouer sa relation à l'autre.

LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) DU MUSÉE

Le Projet scientifique et culturel du Louvre-Lens est le résultat d'un dialogue continu entre l'équipe du musée, les publics, le Louvre, les collectivités territoriales et les partenaires. Pour ce nouveau projet décliné en quatre axes stratégiques assortis d'objectifs, le Louvre-Lens s'appuie sur les piliers le définissant : le musée-parc, la programmation, la place accordée aux publics et la coopération culturelle.

Plus qu'un musée, le Louvre-Lens est une cité culturelle dont la vocation est de proposer une expérience artistique globale. Pour renforcer la pluridisciplinarité, décloisonner et s'ouvrir, le musée permet la rencontre de toutes les formes artistiques et partage les valeurs qui lui sont propres – la solidarité, l'écologie, le développement durable, la philanthropie, la simplicité, l'intelligence collective - qui permettent à tous de mieux vivre ensemble.

Dans les prochaines années, le musée souhaite affirmer le musée-parc comme un lieu de vie. La Scène et ses spectacles, la Médiathèque, le Parc et ses animations estivales, les grands événements culturels et fédérateurs contribuent à faire du musée un espace privilégié d'échanges, de créativité et de loisirs.

Lieu où chacun se prépare, sans le savoir, à l'expérience de la contemplation des œuvres du musée, le Parc est aussi un espace esthétique, historique, philosophique, écologique et urbain en soi. Il le sera encore davantage en faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle culturelle, artistique et paysagère.

Le PSC du musée est disponible en consultation sur :
<https://www.louvre-lens.fr/le-louvre-lens/missions-et-fonctionnement/>



© Frédéric Iovino 2017

PRÉSENTATION DU SITE ET DE L'ARCHITECTURE DU MUSÉE

L'histoire du site

Le Louvre-Lens a pris place sur une friche de 20 hectares, celle de l'ancien carreau de fosse des puits 9 et 9 bis des mines de Lens. Ce site d'extraction du charbon fut recolonisé par la nature après sa fermeture en 1960. Selon un mode de stockage des rebuts d'exploitation, le terrain était autrefois un teruil horizontal, surplombant jusqu'à quatre mètres les cités pavillonnaires avoisinantes. À l'est, la parcelle est dominée par un monument de l'histoire industrielle et sportive de la ville, le stade Bollaert-Delelis, construit en 1932-1933 par la compagnie minière.

Au nord et au sud se trouvent deux quartiers très différents. D'un côté, la cité Saint-Théodore est une cité-jardin de l'entre-deux-guerres, faite d'alignements de petites maisons mitoyennes bordées de jardinets individuels. De l'autre côté, il s'agit d'une cité minière reconstruite après la Seconde Guerre mondiale en utilisant des préfabriqués de plain-pied, appelés "Camus", du nom de l'ingénieur qui conçut leur système.



Fosse 9 des Mines de Lens



Le musée et les cités minières aux alentours

© Musée du Louvre-Lens
© SANAA - IMREY CULBERT -
MOSBACH PAYSAGISTE
© Photo Philippe Chancel 2013

L'architecture du musée

L'agence SANAA a choisi de répondre à l'architecture très linéaire et horizontale héritée des mines par un bâtiment tout en longueur, sur un seul niveau. La structure principale épouse le léger dénivelé du terrain sans jamais excéder six mètres de haut, laissant apparaître par endroits la faîte des arbres. Ainsi, l'architecture s'intègre-t-elle à son voisinage de manière subtile et respectueuse, sans l'écraser de sa présence.

À partir de formes extrêmement simples, les architectes ont réussi à faire de leur bâtiment un élément du paysage. Pour y parvenir, ils ont joué sur l'aspect des façades. Tout d'abord, leur dessin s'affranchit des formes strictement rectilignes (grâce à une légère inflexion des parois), qui auraient été en conflit avec la beauté fragile du site, ainsi que des formes trop libres, qui auraient été contraignantes du point de vue de l'organisation intérieure du musée. Mais de l'extérieur, le trait de génie de l'agence SANAA est de faire disparaître à la vue les modules architecturaux, en les enveloppant alternativement de vitrages toute hauteur affleurant ou de plaques d'aluminium anodisé sans joints apparents.

Ces dernières reflètent une image estompée, presque floutée, des contours du site, changeant au gré de la déambulation et de la lumière. Le musée absorbe et recompose le parc qui l'entourne, induisant ainsi une continuité entre architecture et paysage.



Musée du Louvre-Lens, côté de l'esplanade principale © Amalgame / Guillaume Petranto, 2017

Un dialogue entre le musée et le parc

Au Louvre-Lens, la référence la plus évidente à la tradition japonaise réside dans le concept même de musée-paysage, où parc et architecture se répondent en écho. En effet, l'agence nipponne SANAA témoigne d'une grande sensibilité à la nature, qui est une composante essentielle de son identité. Tout comme les habitations japonaises sont ouvertes sur le jardin, les aménagements de la paysagiste Catherine Mosbach assurent la continuité entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Depuis le parc, les promeneurs peuvent appréhender l'intérieur de certains espaces du musée aux parois vitrées, comme le hall d'accueil et le Pavillon de verre. Depuis ces espaces vitrés, c'est le parc qui s'offre au regard et propose des points de vue perspectifs sur le paysage alentour.

Le parc du musée



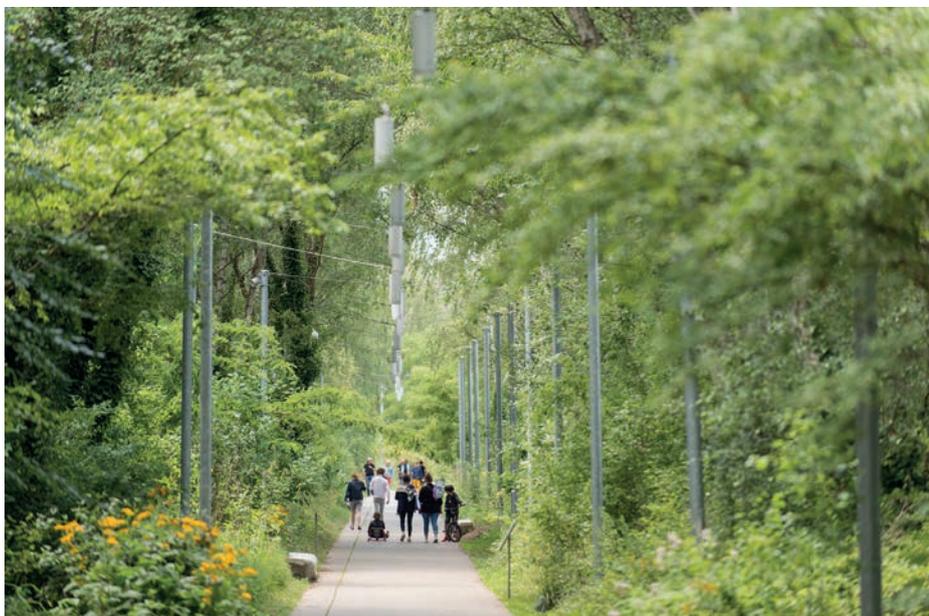
La prairie fleurie © Musée du Louvre-Lens

L'ancien carreau de mine sur lequel repose le musée a connu plusieurs phases de colonisation végétale après la fermeture de la fosse d'extraction en 1960 et le remblaiement du puits en 1989. Intégré dès l'origine au projet architectural, le parc de 20 hectares, fort de ses onze entrées, est un trait d'union entre le musée et la ville. La paysagiste française Catherine Mosbach y a façonné la nature dans une démarche attentive aux évocations du passé et sensible à l'écosystème local.

Héritier de la tradition du 17^e siècle français d'un dialogue entre architectes et créateurs de jardins, le parc du Louvre-Lens témoigne aussi d'une attention toute japonaise portée par les architectes de l'agence SANAA à associer la nature à leur projet. Afin d'assurer une connexion maximale avec la ville, onze entrées ont été aménagées tout autour de la parcelle triangulaire de 20 hectares, étendue sur 1 200 mètres de long et 250 mètres de large. Contrairement à d'autres candidats au concours d'architecture, qui plaçaient le musée en bordure de site, les architectes ont privilégié une situation centrale afin d'amener les visiteurs à traverser le parc avant d'accéder au musée, comme une transition douce avant l'expérience de contemplation des œuvres. L'entrée principale correspond au chemin d'accès historique du site, montant en pente légère depuis la rue Paul Bert. Ce point d'entrée offre une vision d'ensemble du bâtiment, dont les façades de verre et d'aluminium reflètent le paysage. Un vaste cratère ceinturé de robiniers et d'érables champêtres marque l'ancien puits que les mineurs empruntaient pour descendre 630 mètres plus bas.

Au nord et au sud, trois grands axes ont été aménagés afin de traverser rapidement le parc d'est en ouest sur toute sa longueur. Ils reprennent les lignes des anciens cavaliers, ces voies ferrées qui servaient à transporter le charbon vers la gare. Ailleurs, un faisceau de sentiers invite à flâner entre forêt, prairies fleuries, pelouses, esplanades et miroir d'eau, comme dans les jardins baroques italiens et français, propices à la déambulation. Certaines essences, les robiniers notamment, rappellent les bois de soutènement utilisés au fond. D'autres témoignent de la reconquête du site par la nature. Ainsi, la pointe ouest est occupée par un bois dit « pionnier », justement parce que ses arbres – des bouleaux majoritairement – sont les premiers à s'être réimplantés. On y trouve aussi des fruitiers, qui ont poussé spontanément, provenant des noyaux et pépins jetés par les mineurs. Du temps de l'exploitation minière, la lisière de robiniers constituait une barrière naturelle du fait des longues épines des arbres, qui empêchaient les intrusions.

Cavalier Nord © Frédéric Iovino 2020



Des talus végétalisés, conçus à partir du limon issu des déblais de la construction du bâtiment, permettent aujourd'hui de garantir la sûreté, tout en donnant un aspect naturel aux limites du parc. À l'intérieur du site, le parvis nord est ponctué de canapés en herbe, éléments de mobiliers naturels offrant une assise pour le repos des visiteurs.

Attention, les canapés en herbe sont arrosés quotidiennement en été.

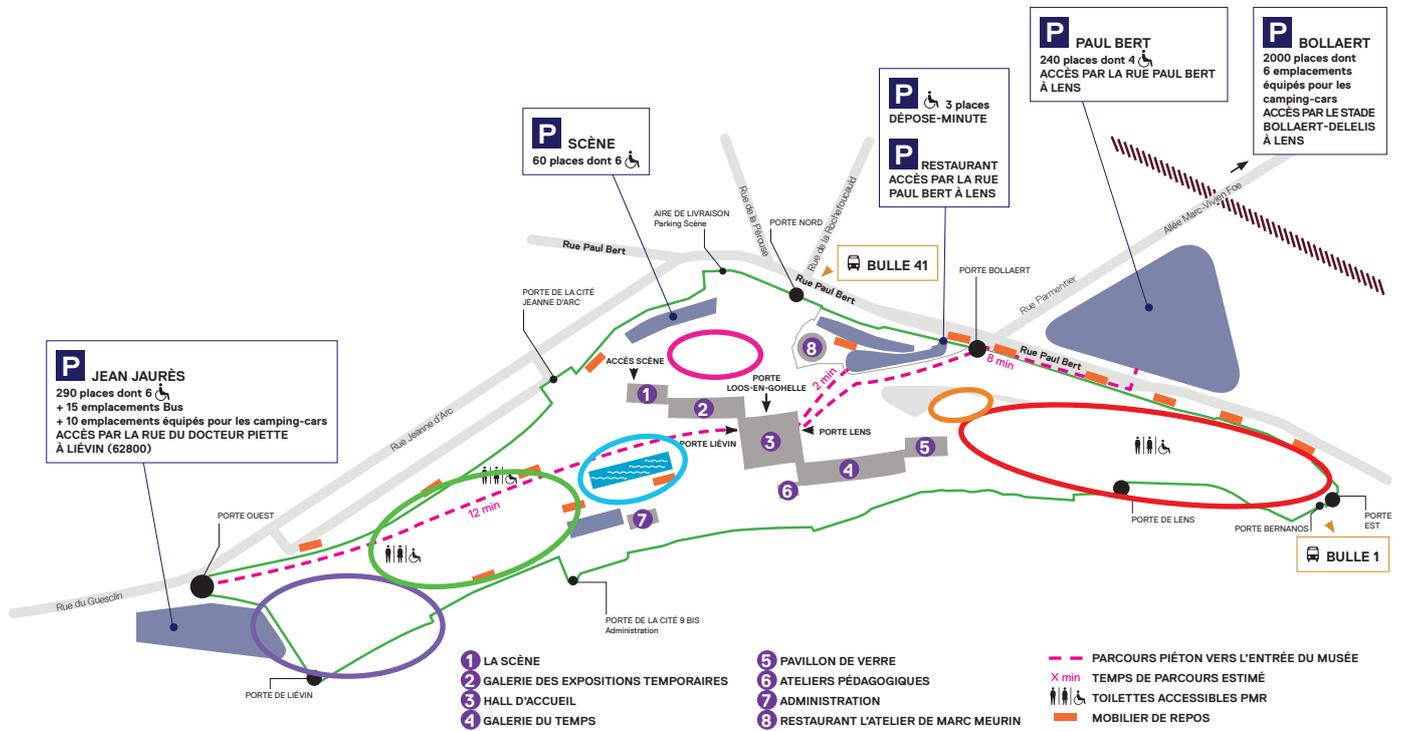


Vue des canapés végétalisés
© Amalgame / Guillaume Petranto, 2017

À la tombée du jour, l'éclairage est diffusé par des luminaires inspirés des lampes de mineurs, suspendus à des filins aériens fixés à des poteaux entremêlés aux arbres. Pour le visiteur, le souvenir de la mine est également présent à travers les panoramas qu'il découvre depuis le parc sur les cités minières, le stade Bollaert-Delelis et les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle.

Après l'arrêt de l'activité minière, les dépôts de schiste et de grès sont devenus des refuges pour une flore diversifiée. La construction du musée a eu un impact volontairement limité sur les espèces qui avaient colonisé le terril. Le paysagiste a en outre parfaitement intégré ce patrimoine naturel dans son projet. Des zones ont ainsi été aménagées pour préserver des espèces végétales remarquables. Symbole de résilience de cet ancien terrain industriel, l'écosystème du parc ne cesse de s'enrichir grâce à des aménagements variés, tels qu'un grand plan d'eau – alimentant le système d'arrosage –, des prairies fleuries, un hôtel à insectes, des ruches, un potager. Il est également favorisé par la méthode d'entretien basée sur l'absence de produits phytosanitaires et un fauchage différencié des différentes zones de prairie. La diversité de la flore est elle-même propice au développement de la faune, qui compte notamment des crapauds calamites, plusieurs espèces de papillons dont le machaon, des criquets à ailes bleues et de lapins de garenne.

DES ESPACES ENVISAGÉS POUR L'INSTALLATION D'ŒUVRES



- Le bois pionnier et le cavalier qui le traverse
- Zone du bassin
- La prairie, le carré des arts vivants et le pré
- La terrasse du midi
- La prairie de l'esplanade
- Le plateau ludique



Clairière du sous-bois © Musée du Louvre-Lens

Le bois pionnier et le cavalier qui le traverse

Le bois pionnier est le poumon vert du parc du Louvre-Lens. Il est traversé par un grand chemin (cavalier) de béton (implanté sur une ancienne voie de chemin de fer). On y trouve un grand nombre de bouleaux, arbres pionniers, qui ont colonisé le site dès 1940. Ils ont la particularité de se développer sur un sol pauvre, acide et humide. Ils sont par conséquent plus fragiles et peu aptes à supporter des poids très importants. Les zones arbustives, plus sombres, alternent avec des clairières ouvertes, plus lumineuses. L'accès aux espaces internes du bois et à la petite mare se fait par des petites allées gazonnées.

Zone du bassin

La prairie estrade est marquée par un grand bassin artificiel, recueillant les eaux de pluie. Il est profond d'1,50m environ, et comporte une margelle sur ses abords. Il est tapissé d'une bâche en son fond. Le bassin est doté d'une petite plage en gravier. Il est le lieu du développement d'une faune (oiseaux, batraciens, poissons...) abondante, mais aussi d'une flore (nénuphars, papyrus, iris...) diversifiée. Les abords du bassin comportent des prairies propices au repos, des zones de potagers mais aussi des arbres appartenant majoritairement à la famille des *prunus*.



Vue du bassin avec la plage de gravillons © Musée du Louvre-Lens



Abords du bassin © Musée du Louvre-Lens

La prairie, le carré des arts vivants et le pré

Cette zone ouverte, traversée par une grande allée de béton, offre des zones de prairies fleuries l'été, agrémentées de quelques lais de terre. La zone, légèrement surélevée par rapport aux habitations aux alentours, et peu arbustive, a une prise au vent assez importante (vents jusqu'à 80 km/h en 2020).



Prairie fleurie © Musée du Louvre-Lens



Plaine des arts vivants © Musée du Louvre-Lens



La terrasse du midi

La terrasse du midi est un belvédère en plein soleil doté d'un point de vue panoramique qui domine le musée et le parc. Le panorama qu'elle offre invite à la contemplation. Son insularité en fait un lieu calme, agréable pour prendre un pique-nique ou méditer. Un banc a été installé pour profiter de la perspective.

Vue de la terrasse du midi © Musée du Louvre-Lens



La prairie de l'esplanade

Cette longue prairie, située à proximité du puits de mine, est légèrement en pente. Elle est marquée par un sol assez dur et rocailleux, se prêtant peu à des ancrages très profonds (limiter les ancrages à 50 - 70 cm). Proche de l'esplanade principale et de l'entrée Loos-en-Gohelle du musée, elle bénéficie cependant d'une belle visibilité.

Vue de la prairie de l'esplanade © Amalgame / Guillaume Petranto 2017

Le plateau ludique

Situé à l'extrémité du parc côté Liévin, le plateau ludique est destiné aux enfants. Il se compose d'une zone en hauteur, agrémentée de bosses pouvant évoquer de mini-terrils et entourée de poteaux de bois de taille différente. En contrebas, se situe une esplanade mêlant gazon et macadam. Le cercle des initiés prend la forme d'une rosace d'éléments de béton au sol, disposés de manière radiale, évoquant la répartition, sous forme d'un soleil, des différents outils de mineurs en attente de maintenance.



Cercle des initiés © Musée du Louvre-Lens



Esplanade du plateau ludique © Musée du Louvre-Lens

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION D'INSTALLATIONS ARTISTIQUES DANS LE PARC DU LOUVRE-LENS

- Redécouvrir les différentes zones du parc du Louvre-Lens, et leurs richesses naturelles, à travers des regards d'artistes contemporains.
- Porter un regard nouveau sur le site, en lui offrant de nouvelles perspectives.
- Générer une rencontre, à la fois personnelle et collective, entre les usagers du parc et les installations artistiques.
- Proposer, via la déambulation naturelle et libre entre les installations, une promenade initiatique, prompt à stimuler les sens, à provoquer le bien-être, l'étonnement, la surprise, l'apaisement, l'interrogation...

Publics visés :

- Les voisins, habitant près du musée et fréquentant le parc, que leur but soit ou non de rentrer dans le musée.
- Les familles.
- Les groupes (scolaires, centres de loisirs...).
- Les amateurs d'espaces naturels.

CALENDRIER

- Venue sur site possible en autonomie pour repérer les lieux, avant le rendu des projets. Parc ouvert de 8h à 19h tous les jours.
- Visite approfondie du parc prévue avec les organisateurs à l'issue de la sélection des propositions, si vous êtes retenu.
- Mise en place sur le site de l'installation artistique dans la dernière quinzaine de juin (date à affiner en fonction de chaque projet).
- Ouverture de « Parc en fête » avec le public les 3-4 juillet.

DURÉE D'EXPOSITION DES ŒUVRES

Les œuvres réalisées seront exposées au minimum pour la durée de la saison « Parc en fête », du 3 juillet au 30 septembre 2021.

À l'issue de la saison « Parc en fête », un jury se réunira de nouveau pour déterminer les œuvres qui pourront rester en place dans le parc plus longuement (durée de 3 ans maximum). L'emplacement des œuvres qui perdureront pourra varier selon les nécessités liées à la vie du musée et de son parc.

CONDITIONS TECHNIQUES

Production des œuvres

Cet appel à projet est destiné aux artistes plasticiens pluridisciplinaires et aux designers, qui exercent dans les domaines de l'Art in situ, de l'Art environnemental ou de l'Art sonore.

Le projet proposé doit être pensé en fonction de l'esprit de l'événement « Parc en fête ». L'installation est réalisée avec des matériaux naturels ou usinés.

L'installation peut être figurative, abstraite ou sensorielle.

L'installation doit impérativement s'inscrire à l'échelle du paysage, ou de la zone concernée. Chaque proposition doit donc tenir compte de la configuration de l'endroit du site choisi, en fonction de ses caractéristiques.

L'installation peut inviter à la multiplicité des points de vue.

L'installation peut proposer au visiteur une expérience nouvelle de la zone investie, en ouvrant sur de nouvelles atmosphères, de nouvelles sensations, en provoquant la surprise.

L'installation peut également favoriser le mouvement du corps (rentrer dans l'installation, monter dessus, s'asseoir dessus...) dans le respect des normes de sécurité.

L'installation peut prendre place dans une seule zone, ou se déployer en plusieurs éléments, de manière invasive, disséminés dans différents espaces du parc.

Le montage des différentes pièces constituant l'installation peut se faire in situ.

L'installation achevée doit être conforme au projet présenté.

L'installation doit respecter le protocole sanitaire en vigueur, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du coronavirus.

L'installation doit être visible pendant toute la durée de la manifestation programmée, du 3 juillet 2021 au 30 septembre 2021.

Nature du site

L'artiste doit tenir compte du climat (pluie, vent) et des contraintes liées au terrain et au bâtiment du musée à proximité. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour que les installations réalisées résistent aux intempéries (pluie, vent...), ou au contact de l'eau si l'œuvre prend place sur le bassin.

L'artiste doit tenir compte de la nature du sol : le site étant un ancien terroir, le sol n'est pas meuble mais assez dur, caillouteux et rocaillieux par endroit. Il contient des schistes et des grès, voire des éléments métalliques (ancien terrain vague). Un ancrage peu profond dans le sol est recommandé (entre 50 cm et 1 m maximum pour des fers à béton).

L'artiste doit tenir compte de la nature des arbres (bouleaux, robiniers...), étant pour la plupart cassants et peu enclins à supporter des charges très lourdes.

L'artiste doit tenir compte, pour le montage et le démontage, des conditions d'acheminement des matériaux, certaines zones du parc étant étroites ou sauvages, et ne se prêtant pas à l'avancée d'un véhicule motorisé.

La zone du bassin est colonisée par de nombreuses espèces végétales, ainsi que par des espèces animales (poules d'eau, poissons, grenouilles...). L'installation ne soit pas nuire à la tranquillité des animaux pendant la durée de l'exposition.

IMPORTANT : La mise en place, la présentation de l'œuvre et le démontage de l'installation ne doivent pas entraîner de pollutions ou de dommages écologiques sur le site.

SÉCURISATION DES ŒUVRES

Les installations doivent garantir toutes les conditions nécessaires en matière de sécurité pour un lieu public et ne doivent présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chute, blessure, coupure, angles tranchants, matériaux polluants, allergisants pour le public...).

Certaines zones, comme le carré des arts vivants, sont surélevées par rapport aux habitations et présentent donc une grande prise au vent.

Les installations doivent donc être suffisamment bien ancrées ou souples pour ne pas se déformer, se déchausser ou s'envoler.

CHOIX DES MATÉRIAUX

Les types de matériaux utilisés sont libres (végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération...).

L'artiste doit impérativement s'assurer que les matériaux utilisés soient respectueux de l'environnement, et qu'ils n'occasionnent aucune pollution dans le milieu d'installation.

L'achat des matériaux ou la collecte des matériaux nécessaires à l'installation restent à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité. Dans le cas d'une installation avec des matériaux naturels, les matériaux doivent, même s'ils évoluent avec le temps, résister aux mois d'exposition de la saison « Parc en fête ». Cette évolution ne doit pas mettre en péril l'intégrité de l'œuvre sur le temps d'exposition.

Les installations proposées dans la zone du bassin ne doivent pas comporter d'éléments réfléchissants pouvant gêner la vision, la zone étant dédiée au repos.

DÉLAIS DE CRÉATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

L'appel à projet ne constitue pas une résidence au Louvre-Lens.

L'artiste s'engage à prendre en charge un maximum d'étapes de réalisation de son installation dans ses propres espaces de travail.

L'assemblage des pièces pourra avoir lieu dans le parc du Louvre-Lens, en plein air. En revanche, le musée ne pourra pas mettre à sa disposition un atelier pour le montage de l'installation.

Aucun matériau naturel (pouvant être vecteur de moisissures, d'insectes) ne pourra être stocké transitoirement dans le musée, pour des questions de conservation préventive des collections d'œuvres d'art conservées au musée.

L'artiste se déplace avec son propre véhicule, son propre matériel et ses outils pour le montage de l'installation sur le site, et reste autonome dans la progression de son travail.

L'artiste peut venir accompagné d'un ou plusieurs assistants (les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur).

L'artiste assure le montage sur place de son œuvre ainsi que son démontage. L'aide technique et logistique d'un agent du service technique du musée est possible, sur demande anticipée de l'artiste. Le musée ne peut pas fournir d'aide humaine pour des installations en hauteur. Le musée ne dispose pas de dispositif élévateur type nacelle.

Les conditions du démontage de l'installation devront être précisées dans la fiche technique et prévues par l'artiste lors de la fin de la saison « Parc en fête », si l'œuvre ne reste pas en place plus longtemps.

Dans le projet initial de l'artiste, son souhait quant au devenir de l'œuvre doit être précisé. Dans le cas où l'exposition de l'œuvre ne se poursuit pas à la fin de la saison « Parc en fête », l'artiste la récupère ou gère son démontage. Si l'œuvre d'un artiste n'est pas reconduite, ce dernier démonte son installation à partir du 1^{er} octobre 2021.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CRÉATIONS

Aucune maintenance et aucun entretien ne seront réalisés par les équipes du musée sur le temps d'exposition des installations.

ASSURANCE DES ŒUVRES

Les installations ne seront pas assurées par le musée du Louvre-Lens, et ne feront pas l'objet d'une surveillance particulière par la présence d'un agent de sécurité.

Le parc du musée est néanmoins doté de caméras de surveillance. Il ferme l'été entre 21h et 7h. Pendant les horaires d'ouverture, des agents de sécurité effectuent des rondes régulières sur tout le site.

En cas de dégradation ou de vol, le musée du Louvre-Lens ne financera pas la restauration ou le remplacement de l'installation.

En cas de dégradation importante ou destruction totale pendant sa durée de présentation, l'installation sera démontée et l'artiste en sera informé sans qu'il ne puisse s'y opposer.

En cas de dégradation de l'installation due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais, les réparations qui s'imposent.

L'artiste devra s'acquitter d'une responsabilité civile, en cas de blessure lors du montage ou démontage de l'œuvre.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES

Présence des artistes et hébergement

Les coûts d'hébergement relatifs à la présence de l'artiste sur le site seront pris en charge par le musée **à hauteur de 3 nuitées maximum par artiste ou collectif d'artistes, et sur l'ensemble du projet.** En cas de besoin de nuitées supplémentaires, celles-ci seront à la charge de l'artiste, et donc intégrées à sa proposition budgétaire globale.

Frais de repas

Les frais de repas lors des phases de montage et de démontage sont à la charge de l'artiste.

Déplacements

Les frais de déplacement pour venir visiter le site, ou lors des phases de montage et de démontage sont à la charge de l'artiste.

La location d'utilitaire pour le transport des matériaux de l'installation est à la charge de l'artiste.

Communication et droits de reproduction

L'artiste se rendra disponible lors de son temps de présence sur site pour des échanges avec les équipes de médiation et de communication.

Sur son temps de présence et/ou à distance, l'artiste pourra être sollicité par la Direction de la Communication dans le cadre des relais presse et réseaux liés à la saison « Parc en fête » 2021 et à l'actualité du musée.

Dans ce cadre, l'artiste cède les droits de reproduction de son œuvre pour tous les besoins en communication (utilisation sur les supports de communication du musée (affiches, flyers, brochures, publications web et réseaux sociaux, articles de presse...)). La reproduction de l'œuvre pourra également être utilisée ou interprétée par les équipes du musée dans le cadre des activités d'éducation culturelle et artistique proposées aux publics.

RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération correspondant à la prestation artistique est fixée à **5000 euros**, incluant tous les frais de matériel, de transport et de repas.

Cette enveloppe globale intègre le droit d'exposition de l'œuvre pendant une durée maximale de 3 ans (cf. page 12, paragraphe « durée d'exposition des œuvres »).

Les artistes concourant au projet ne pourront faire l'objet d'aucune rémunération pour l'envoi de leur projet préparatoire ou la réalisation de croquis.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 30% versés après la notification du contrat (après sélection par le jury), sur présentation d'une facture, pour l'achat des premiers matériaux de l'œuvre.
- 50% versés après l'installation de l'œuvre, sur présentation de facture.
- 20% versés à l'issue des 3 mois d'exposition « Parc en fête » 2021, que l'œuvre soit prolongée ou non.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Profil des candidats

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes ou designers de toutes nationalités, sans limite d'âge, pouvant témoigner d'une expérience artistique antérieure.

L'artiste devra :

- être inscrit à la Maison des Artistes (ou structure similaire si étranger), collectif d'artistes...
- ou
- être salarié d'une structure professionnelle habilitée à établir une facture.

Contrat

Le projet artistique de l'installation retenue sera formalisé par un contrat, établi entre l'artiste ou son employeur et le musée du Louvre-Lens selon les sites d'implantation des installations, et précisant les conditions générales de participation (emplacements dans le parc sélectionnés, organisation, dates de montage et de démontage...).

Pièces à fournir

Rédigé en français, le dossier de candidature complet sera envoyé uniquement sous forme numérique et en un seul envoi, à l'adresse suivante :
parcenfete@louvrelens.fr

Ce dossier comprendra les pièces à fournir suivantes :

- Une photocopie de la pièce d'identité du ou des artistes concourant à l'appel à projets.
- Une lettre d'intention exprimant les motivations de la candidature et expliquant la démarche artistique envisagée.
- Un *curriculum vitae* relatant le parcours artistique du candidat.
- Un portfolio des œuvres de l'artiste.
- Le justificatif d'inscription à un organisme artistique : Maison des artistes, collectif...
- La fiche de candidature jointe dans le dossier, dûment complétée.
- La fiche technique précisant les modalités de réalisation, de montage et de démontage.
- Un dossier illustré représentatif de la proposition de l'artiste et permettant de visualiser les proportions de l'installation (dessins, croquis, esquisses, photos, montage, matériaux employés...).
- Tout autre élément permettant d'apprécier les qualités et la mise en situation du projet proposé par l'artiste.

Les éléments mentionnés ci-dessus devront impérativement être transmis au format PDF. Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de vos dossiers via des services de transfert de fichiers de type *Wetransfer* ou plateforme identique.

Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (Ex. Pour le participant M. Durand : « durand_cv.pdf »).

Dans le cas où le dossier serait adressé en plusieurs envois, l'objet d'un courrier électronique devra clairement mentionner qu'il s'agit d'un envoi partiel (ex : « partie 1 ou 1/3 »).

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement et du parc.

Critères de sélection des candidats

Les dossiers de candidatures seront soumis à un jury, composé de représentants du musée du Louvre-Lens, de professionnels qualifiés et de partenaires extérieurs, qui appréciera la qualité et l'originalité des installations présentées, la cohérence de l'ensemble du projet, sa faisabilité technique au regard du site, et le respect du cahier des charges et de la description de l'esprit de « Parc en fête ».

Les critères de sélection du jury seront les suivants :

• **Présentation du candidat (40%)**

Présentation de l'artiste ou du collectif, curriculum vitae, portfolio, disponibilité aux dates de la saison « Parc en fête » 2021 (préciser si d'autres projets sont menés en parallèle ou autres obligations éventuelles...).

• **Note d'intention (40%)**

Lettre d'intention argumentée exprimant les motivations, en lien avec l'esprit « Parc en fête », l'esthétique du parc du Louvre-Lens et son projet scientifique et culturel. Descriptif du projet.

• **Faisabilité technique et logistique (20%)**

Prise en compte des spécificités techniques liées au parc du Louvre-Lens, faisabilité logistique et technique du projet dans les délais impartis et dans le respect des conditions précisées dans cet appel à projets.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées aux candidats **à compter du 19 avril 2021**, sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

Chaque candidat se verra signifier par mail la décision le concernant.

Dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 26 mars à 12h**.

Le dossier de candidature complet sera envoyé uniquement sous forme numérique à l'adresse suivante :

parcenfete@louvrelens.fr

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant l'appel à projet :

parcenfete@louvrelens.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LES CANDIDATS

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

Joindre une copie de la carte d'identité (recto-verso)

ADRESSE :

TÉLÉPHONE MOBILE :

MAIL :

SITE WEB :

N° SIRET / SIREN :

N° D'IMMATRICULATION À LA MAISON DES ARTISTES :

Je soussigné(e)

Déclare me porter candidat(e) pour participer à l'événement « Parc en fête » 2021

qui aura lieu du 3 juillet au 30 septembre 2021,

en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projet artistique
et certifie sincères et exacts les éléments précédemment fournis.

À

Le

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature :

Limite d'envoi des dossiers : **vendredi 26 mars à 12h**

Contact : parcenfete@louvrelens.fr

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

TITRE DU PROJET :

DESCRIPTIF DU PROJET (texte explicatif) :

NATURE DE L'INSTALLATION :

MATÉRIAUX UTILISÉS :

DIMENSION ET POIDS :

